Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1628

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La tentation de la censure

A l'instar de la culture, la science connaît également des tentatives d'intrusion du politique via des coupes budgétaires.

Une Suisse au-dessus de tout soupçon paraît en avril 1976. En décembre de la même année, après une «chasse au Ziegler» orchestrée par les médias, le conseiller national Edgar Oehler, PDC saint-gallois, patron des cigarettiers suisses, interpelle le Conseil national et obtient, lors du vote sur le budget du fonds national de la recherche suisse (FNRS), une coupe de 30 000 francs, l'équivalent d'une bourse déjà obtenue par le professeur Jean Ziegler. Le FNRS partage avec Pro Helvetia le même statut de fondation publique entièrement financée par la Confédération; mais contrairement aux péripéties d'actualité, Oehler réussit à obtenir l'amputation effective du budget du FNRS.

N'y-a-t-il pas plus mal loti que nous? Lors du débat sur le budget 2005 des National Institutes of Health (NIH) à la Chambre des représentants des Etats-Unis - un montant global de près de trente milliards de dollars - Randy Neugebauer (Texas) obtint, au vote nominal, que l'on retranche du budget d'une des institutions composant le NIH, le National Institute of Mental Health, deux subsides de recherche déjà en cours. L'un, de Laura King, professeur de psychologie à l'université du Missouri, concernait une enquête sur la notion de bonheur chez les adolescents. L'autre, de Samuel Gosling, professeur de psychologie à l'Université d'Austin, se proposait d'étudier la relation entre la décoration des chambres d'étudiants et leur personnalité. Les décisions politiques fédérales américaines étant complexes, cet amendement disparut ensuite, sans vote, lors des «conférences de conciliation» entre les deux Chambres et ne se retrouve pas dans le paquet final. Mais le message fut compris par le National Institute of Mental Health qui a, de sa propre initiative, établi de nouvelles priorités et veut se concentrer, au détriment de la recherche en psychologie, sur les affections mentales graves.

Qui paie commande

Le NIH n'est pas une fondation indépendante, mais une agence du département américain de la santé, et le parlement vote un budget détaillé. Cela horripilerait le monde scientifique suisse, mais cela ne choque guère les scientifiques américains: qui paie commande. De fait, les tentatives de censures du parlement américain sont très rares. Outre les deux exemples cités ci-dessus, il existe une seule tentative en 2004 d'éliminer du budget du NIH toute recherche ayant trait au comportement sexuel humain (notamment la prostitution liée à la dépendance aux drogues). Cette proposition déposée par le représentant Patrick Toomey (républicain de Pennsylvanie) au nom d'une ONG, «Traditional Family Values», fut rejetée par deux voix seulement.

La liberté de la recherche est certainement tout aussi menacée par les multiples conflits d'intérêts, par les impératifs de sécurité, par l'asphyxie budgétaire que par les interventions de parlementaires fâchés. Par ailleurs, la recherche a déjà intériorisé le fait que le politique puisse se meler de son contenu: la récente votation sur les cellules souches en est une illustration.

Ce type d'immixtion du politique, plus qu'une crise des institutions, est l'inquiétant signal de la dégradation de la confiance dans la recherche. Même si la balle est aussi dans le monde scientifique pour rendre, selon le mot de Helga Novotny, la science plus robuste en s'assurant la compréhension - et le soutien - des laïcs. *ge*

The Scientist, 3 novembre 2003, 15 et 30 septembre 2004.

Le but second est de renforcer les capacités compétitives des sociétés vaudoises et celle d'EOS qui est le chef de file de la Suisse occidentale. Là le plan d'action est moins clair. Certes on veillera à ce que les participations financières, notamment celles des communes, ne soient pas dispersées. On favorisera les coordinations. Mais tout cela est un peu court.

Le service public

Selon la jurisprudence du Tribunal Fédérale, le monopole doit viser un intérêt public qui ne soit pas fiscal. Or il se trouve que les prix vaudois sont parmi les plus élevés de Suisse. Une condition essentielle est pas ou mal remplie.

Cette marge peut être jugée acceptable dans la mesure où elle rend possible une politique de désendettement rapide permettant ultérieurement de mieux affronter la concurrence. Ce fut le cas pour EOS. Mais cette politique n'est pas clairement affichée. Le Conseil d'Etat se contente d'exiger une meilleure transparence des prix. Et il interviendra lorsque les prix dépasseront de 25 % la moyenne cantonale. Pourquoi ne pas prendre pour référence la moyenne suisse ?

Les sociétés d'électricité sont des niches à notables. La Romande Energie compte 15 administrateurs dont 8 représentants de l'Etat de Vaud. Les Forces motrices de l'Avançon 15 administrateurs, les Usines d'Orbes 9 administrateurs, etc. Est-il possible de faire une politique efficace avec une quinzaine de conseils d'administration. Bientôt le canton comptera plus de sociétés d'électricité que de districts !

Le monopole proposé est plus précautionneux que dynamique. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Aude Weber

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
cp 5863
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch